

Sujet :	PRÉPARATION DES PLAQUETTES
Proposition	Demande de QUALICOAT UK & Ireland Les laboratoires devraient être autorisés à appliquer les poudres sur les plaquettes dans l'atelier d'une entreprise de laquage labellisée au lieu de procéder à cette application dans le laboratoire lui-même.
Décision QUALICOAT :	Réunions des comités du 19.11.2008 (ratification le 19 novembre 2009)
Mise en application :	1^{er} janvier 2010
Changements à effectuer dans les Directives :	Ajout d'une phrase dans le paragraphe 4.2

4.2 Renouvellement des agréments

[...]

En ce qui concerne le prélèvement des systèmes pour le renouvellement des agréments, il existe trois possibilités :

- L'inspecteur prélève les couleurs requises chez les laqueurs, dans le cadre des visites de contrôle.
- L'inspecteur prélève les couleurs directement chez le fournisseur.
- De préférence avant le mois de juin, le fournisseur envoie les peintures au laboratoire et, pour chaque couleur, des plaquettes: thermolaquées et les fiches techniques correspondantes. La fiche technique doit comporter au minimum les informations suivantes : couleur, valeur de brillance et conditions de cuisson. Dans les pays où il n'existe pas d'association nationale ni d'organisme de contrôle, les fournisseurs de peintures doivent envoyer les couleurs choisies à un laboratoire agréé par QUALICOAT.

L'inspecteur applique la peinture sur les plaquettes dans son laboratoire ou dans l'atelier d'une entreprise locale labellisée.

L'inspecteur adresse son rapport au titulaire de la licence générale.

[...]